



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 6 janvier 2015

FERMETURE DE GRAND MATIN : 25 OUVRIERS PRIVÉS DE LEURS EMPLOIS PAR LES ACTIONNAIRES DE L'URCOOPA



Le nouvel abattoir à Etang Salé

Le 31 décembre l'abattoir Grand Matin situé à Grand Ilet dans la commune de Salazie a mis la clé sous la porte après 25 ans d'activité, laissant sur le carreau 25 salariés sur 35.

Le groupe URCOOPA qui en avait fait l'acquisition a considéré que l'abattoir n'était plus assez rentable et a préféré le fermer au profit d'une nouvelle structure d'une plus grande capacité située à Etang Salé et construite avec l'aide financière des fonds étatiques et européens.

Si l'abattoir de Grand Ilet n'était « pas assez rentable » c'est parce que la direction de Grand Matin, sous les ordres de l'URCOOPA, s'est refusée pendant des années à le moderniser, à investir dans les

machines qui auraient pu soulager la peine des ouvriers. Elle a préféré les laisser s'échiner à travailler dans des conditions inhumaines les obligeant à exercer bras tendus pendant des heures, à suivre des cadences de travail toujours plus rapides, avec à la clé des problèmes articulaires, des dos irrémédiablement abîmés, des incapacités de travail à vie pour certains. Tout cela pour enrichir encore plus ses actionnaires.

Après avoir exploité les ouvriers dans des conditions pénibles pour des salaires proches du SMIC, la direction de l'URCOOPA se débarrasse aujourd'hui de plus des deux tiers d'entre eux à peu de frais. Elle s'est contentée d'acquiescer les minables indemnités légales sans se soucier du devenir des 25 salariés qui se retrouvent au chômage parce qu'ils n'ont pas accepté le reclassement proposé par le groupe dans le nouvel abattoir situé à 125 kilomètres de leurs domiciles !

Par ailleurs, ni le directeur général de l'URCOOPA, ni le responsable de l'exploitation n'étaient présents le jour de la fermeture de l'entreprise. C'est dire tout le mépris que les dirigeants de ce groupe, qui a le monopole dans l'agroalimentaire à la Réunion, ont pour les travailleurs !

FORMATION : CHANGEMENT DE NOM, MAIS PAS PLUS DE DROITS POUR LES TRAVAILLEURS

Le gouvernement vient d'annoncer la fin du Dispositif Individuel de Formation (le DIF) qui est remplacé par le Compte Personnel de Formation.

Le DIF, en vigueur depuis 2010, permettait soi-disant aux salariés de bénéficier d'un droit à formation de 20 heures par an et cumulable sur 6 ans (soit maximum 120 heures). En fait seuls 8 % des salariés ont pu bénéficier de ce dispositif en 2013. La plupart des travailleurs n'étaient pas informés de leurs droits en la matière ou, s'ils l'étaient, se heurtaient au refus ou à la mauvaise volonté des patrons pour leur accorder le temps de se former.

Voir leurs travailleurs aller se former sur leur temps de travail insupporte les patrons qui préfèrent les voir rivés à vie à la machine ou au bureau à suer du profit. Une formation réussie peut aussi inciter les salariés à revendiquer des augmentations de salaires en contrepartie d'une plus grande compétence. De cela le patronat ne veut pas. Il veut des travailleurs bien sages et pas revendicatifs, dont l'horizon se limite à obéir à ses ordres.

Le nouveau système diffère du premier en cela que le nombre d'heures de formation acquis le reste à vie et est porté à 150 heures au lieu de 120, mais il ne permettra pas plus aux travailleurs de se former qu'auparavant, car rien dans la nouvelle loi n'oblige le patronat à l'appliquer. C'est toujours lui qui décidera s'il donne ou non son accord au salarié.

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

DE NOUVEAUX CADEAUX POUR LE PATRONAT

L'année 2015 commence en fanfare pour le Médef car toutes les mesures prises par le gouvernement destinées à « baisser le coût du travail » et contenues dans le Pacte de Responsabilité entrent en vigueur : réduction des cotisations patronales aux Allocations familiales de 5,25 à 3,45 % pour tous les salaires inférieurs à 1,6 SMIC. Maintien des abattements de cotisations sociales patronales découlant de l'application de la loi Fillon, mais à présent mêmes avantages pour les entreprises de plus de 20 salariés que pour celles de moins de 20.

Jusqu'ici, la réduction Fillon s'imputait sur les cotisations patronales suivantes : maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse, d'allocations familiales. Désormais, il conviendra d'ajouter à cette liste : la contribution solidarité autonomie et la cotisation Fnal (Fonds national d'aide au logement).

Avec cette extension, le dispositif « « zéro charge patronale » au niveau du Smic deviendra une réalité. Du moins pour les cotisations patronales relevant de la Sécurité sociale. Seules resteront à la charge des employeurs les cotisations pour les retraites complémentaires, l'assurance chômage, etc.

A cela s'ajoute le dispositif du CICE qui permet au patronat de récupérer auprès de l'Etat 6 % de la masse des salaires inférieurs à 2,6 SMIC, la suppression de la taxe de 75 % sur les très hauts salaires, etc.

Le Père Noël Hollande est aux petits soins avec le patronat qui, gavé, en redemande encore !

JAMAIS SATISFAIT

Gattaz, le président du Médef, demande en plus de ces cadeaux de l'Etat encore plus de souplesse dans les contrats de travail avec la mise en place du Contrat Unique de Travail, la remise en cause des seuils sociaux pour réduire encore plus la représentation syndicale des travailleurs dans les entreprises, la liberté de faire travailler les salariés le dimanche et bien sûr s'oppose à la volonté du gouvernement d'instaurer un compte pénibilité, bien que peu contraignant, pour les salariés exerçant des métiers pénibles au prétexte que ce serait trop complexe à mettre en place !

NON A LA LOI MACRON, LOI FAITE POUR LES PATRONS !

Les dirigeants du Médef ont été entendus par le ministre de l'Economie, Macron, qui a présenté le 10 décembre dernier un projet de loi allant dans le sens de leurs exigences : travail du dimanche possible 12 fois dans l'année, travail le soir jusqu'à minuit dans le commerce, assouplissement envisagé des règles de licenciement collectif.

Toutes ces mesures étant destinées à rendre « plus compétitives » les entreprises françaises et donc à enrichir encore un peu plus les patrons et les actionnaires. Elles se traduiront à coup sûr par une exploitation plus féroce des travailleurs : des heures de travail plus tardives, des horaires, des temps de repos décalés, l'obligation de s'adapter aux besoins de l'entreprise en faisant une croix sur sa vie personnelle et sa santé.

Ce projet de loi, s'il était voté à l'Assemblée nationale (il doit y être discuté à partir du 26 janvier) se traduirait par une grave dégradation des conditions de travail des salariés dans les entreprises. La CGTR s'y oppose farouchement et demande son retrait.

DE NOUVELLES ATTAQUES CONTRE LE NIVEAU DE VIE DES TRAVAILLEURS

Pour les travailleurs, par contre, pas de cadeaux. Le gouvernement leur a annoncé une pluie d'augmentations de prix. Plus 10 centimes sur le prix du timbre postal qui passe à 0,76 €, augmentation de 1,6 % des tarifs EDF, dont 18 % d'augmentation pour la Contribution Service Public de l'Electricité (qui sert à indemniser les producteurs privés d'énergies éoliennes, photovoltaïques et autres), et au niveau national augmentation des tarifs SNCF de 2,6 %, du Pass Navigo (transports région parisienne) de 4,3 %, de la presse de 5 à 11 %, du gaz de 1,5 %, des assurances habitation de 2 à 5 %.

Toutes ces augmentations sont à comparer avec l'augmentation dérisoire du Smic de 0,8 % au 1er janvier soit en net 8 € d'augmentation mensuelle.

Ces reculades du gouvernement devant les exigences patronales n'apportent aucune amélioration pour les travailleurs dont les conditions de travail se dégradent (plus grande précarité des emplois, harcèlement sur le lieu de travail) et dont le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer. Elles ne profitent qu'au grand patronat qui ne cesse de s'enrichir.

Si la CGTR a un souhait à émettre pour 2015, c'est que la classe ouvrière retrouve le chemin de la lutte pour imposer au patronat et au gouvernement qu'ils satisfassent ses revendications fondamentales : un travail pour tous, un salaire qui permette de vivre.

Les moyens financiers existent : il faut aller les chercher dans les poches des capitalistes et de l'Etat !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.
Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68